



COMMUNIQUE de PRESSE

COP21

La filière forêt-bois propose de nouveaux leviers de financements pour compenser jusqu'à 40 % des émissions de CO₂ de la France

La filière forêt-bois, acteur économique qui représente 440 000 emplois et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires, est aussi un acteur écologique incontournable dans l'atténuation des effets du changement climatique : elle compense aujourd'hui 20 % des émissions de CO₂ de la France. Le 5 novembre prochain, l'ensemble des opérateurs de la filière de l'amont à l'aval rencontrera les professions financières en présence des quatre ministres signataires du contrat de filière : Emmanuel Macron, Ségolène Royal, Sylvia Pinel et Stéphane Le Foll. Objectif : Présenter les atouts de la filière et mobiliser des capitaux.

Paris, le 27 octobre 2015 – « Nous sommes les premiers contributeurs à l'atténuation des effets du changement climatique : nous compensons 20 % des émissions de CO₂ du pays. En 2030 selon le GIEC, nous pourrions compenser 40 % des émissions. Par ailleurs la filière est aussi créatrice d'emplois et de valeur ajoutée. Pour cela, nous devons mobiliser au minimum 150 millions d'euros de capitaux par an », expliquent les représentants de la filière. Ces capitaux visent à assurer le renouvellement régulier de la forêt, l'adaptation des espèces aux évolutions climatiques et à la demande des marchés. En effet, une forêt non gérée captera 4 fois moins de CO₂ qu'une forêt gérée de façon dynamique et durable. « A l'heure de la COP21, toutes les pistes de financement doivent être examinées », ajoutent les présidents.

Le 5 novembre prochain, France Bois Forêt, interprofession nationale, France Bois Industries Entreprises interprofessionnelle nationale représentant les professionnels de l'industrie et des entreprises du bois et l'Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers mettent en place une démarche novatrice : associer l'ensemble des opérateurs de l'amont à l'aval et les représentants institutionnels et privés des investisseurs pour identifier de nouveaux leviers de financements. Plus de 700 inscrits et 4 ministres présents : la mobilisation est à la hauteur de l'enjeu.

Une complémentarité entre capitaux publics, privés externes et ceux de la filière

Les capitaux proviennent aujourd'hui principalement de la filière et de l'Etat. Les Pouvoirs publics ont en effet intérêt à préserver le rôle écologique de la filière et en particulier le stockage de carbone, reconnu d'intérêt général par la loi.

La filière s'organise en parallèle pour mobiliser des capitaux privés externes vers cette nouvelle classe d'actif responsable : « Il s'agit de proposer des mécanismes de financement solidaires et volontaires pour contribuer au développement d'une filière qui gère une ressource renouvelable et recyclable ».

Des mécanismes de financements spécifiques

Plusieurs de ces mécanismes existent : les marchés volontaires du carbone avec la création d'un label national de référencement, les financements participatifs ou encore l'épargne solidaire. Ces investissements visent à abonder le fonds de la filière forêt bois française dédié à la reconstitution ou à la transformation de peuplements. « Les mécanismes de financement s'inscrivent sur du long terme : la croissance de l'arbre s'effectue sur 25 ans au minimum », rappellent les présidents.

La filière travaille également à faire venir vers la forêt davantage de capitaux des assureurs-vie, premiers collecteurs d'épargne en France, et à développer pour les particuliers les groupements forestiers d'investissement. Elle étudie enfin de nouvelles formes de mise en valeur de la forêt en dissociant la détention de la forêt de son exploitation, en créant des fonds avec effet de levier et vente des actifs à terme.

CONTACTS PRESSE

Agence FARGO RDN :

Fadéla Benabadji - benabadji@agencefargordn.com 01 44 82 66 70 ou 06 11 34 22 39

Anne-Sophie Le Menn - alemenn@agencefargordn.com 01 44 82 66 79 ou 06 09 49 09 78



A propos de France Bois Forêt (FBF)



L'Interprofession nationale filière Forêt- Bois a été créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts. Depuis, France Bois Forêt aux côtés des professionnels de la filière cofinance grâce la Contribution Volontaire Obligatoire (dite « CVO ») des actions collectives de promotion, de progrès techniques, d'éducation à l'Environnement, de mise à disposition de données statistiques, de recherche et développement, encourage l'innovation et l'export de produits transformés.

Aujourd'hui 15 organisations professionnelles représentatives composent l'interprofession nationale. Nous regroupons les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, les experts forestiers de France, les entrepreneurs de travaux forestiers, les pépiniéristes, grainiers et reboiseurs, les professionnels de la première transformation du bois : récolte, scierie, rabotage, parquet massif et l'emballage en bois caisses palettes et emballages légers.

Les cinq membres associés sont : France Bois Régions (FBR) qui regroupe les 22 interprofessions régionales, le Centre Nationale de la Propriété Forestière (CNPF), l'Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers (ASFFOR), le Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE) et l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) qui a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité dans l'industrie.

Avec la participation en tant qu'expert qualifié de la Société Forestière (Caisse Des Consignations CDC) pour l'Observatoire économique ces compétences nouvelles viennent renforcer l'Interprofession nationale pour une meilleure connaissance de la filière et des marchés.

Chaque trimestre et chaque année en juin, FBF publie un rapport complet des données statistiques recueillies auprès de ses membres, il constitue le reflet d'une économie irremplaçable de la filière forêt-bois.

Aux côtés des cinq Administrations concernées : INSEE, ADEME, DGCIS, ...et du Codifab, FBF collabore activement à la Veille Economique Mutualisée qui verra le jour en 2016.

France Bois Forêt est le reflet d'une filière « responsable », qui gère durablement sa forêt, sa matière première tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain.

Elle soutient le label de certification d'une gestion forestière durable : PEFC.

Président : Cyril Le Picard

A propos de France Bois Industries Entreprises (FBIE)



France Bois Industries Entreprises (FBIE), interprofessionnelle nationale de l'aval créée en février 2011, rassemble les entités représentatives au niveau national des secteurs utilisateurs du bois et de ses dérivés, de la scierie, de la pâte à papier, des industries et de la construction bois, de l'ameublement, des panneaux, qui s'engagent dans une démarche concertée de développement de l'utilisation du bois et de valorisation de la ressource.

FBIE travaille sur les préoccupations communes de l'aval de la filière, industries et entreprises du bois, et agit sur les différentes politiques publiques qui ont un impact sur l'ensemble de la filière. L'objectif de FBIE aujourd'hui est de développer la compétitivité du secteur forêt-bois par les marchés.

Les organisations professionnelles membres de FBIE sont l'UIB - Union des Industries du Bois, la FIBC Fédération des Industries Bois Construction, l'UIPP - Union des Industries de Panneaux de Process, l'UFC - Union des Fabricants de Contreplaqué, la FFPPC - Fédération Française des Producteurs de Pâtes de Cellulose, l'UNIFA - Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement, la FFB-CMP - Fédération Française du Bâtiment Charpente Menuiserie Parquet, la CAPEB-UNA-CMA - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises - Union Nationale Artisanale - Charpente Menuiserie Agencement, la FNB - Fédération Nationale du Bois, LCB - Le Commerce du Bois, FBR - France Bois Régions. Les membres associés à FBIE sont France Bois Région, FCBA Institut Technologique.

Président : Luc CHARMASSON

A propos de l'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers (ASFFOR)



ASFFOR

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS

L'ASFFOR est une organisation professionnelle créée en 1983, à l'initiative des principaux établissements financiers français. L'ASFFOR réunit les sociétés et groupements, à vocations agricole ou forestière, constitués par les banques, établissements financiers, compagnies d'assurance et sociétés de gestion soit pour leur compte propre soit pour celui de leurs clients, particuliers ou investisseurs institutionnels. L'ASFFOR assure ainsi la promotion du placement foncier agricole ou forestier, sous forme collective et défend les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics. C'est aussi un lieu d'échanges et d'information sur le foncier non bâti et les préoccupations spécifiques des investisseurs.

Président : Pierre ACHARD